



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Réalisation d'un forage et d'un pompage d'eau souterraine d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m dédié à l'alimentation en eau des deux sociétés (i) Carrières du Boulonnais et (ii) CEMEX Bétons IdF situées sur la commune de Mitry-Mory (77) pour répondre à leurs besoins (abattage des poussières, lavage des pistes et zone process, alimentation d'un laveur de roues, alimentation des bassins de process de la centrale à béton, etc.) et préserver la ressource en eau potable sur ce secteur.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)
_____	_____

#### 2.2 Personne morale

Dénomination CARRIERES DU BOULONNAIS	Raison sociale _____
N° SIRET 5 4 1 7 5 0 5 5 0 0 0 0 4 1	Type de société (SA, SCI...) Société par actions simplifiée
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom CUVELIER	Prénom(s) David

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur [...]	a) Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50m.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent dossier de déclaration est établi, à la demande du Groupe CB et de la société CEMEX Bétons Île-de-France, en application des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement, relatifs à la protection de l'eau et des milieux aquatiques et conformément aux articles R.214-1 et suivants du même Code.

Le projet consiste en la réalisation d'un forage et d'un pompage d'eau souterraine sur la commune de Mitry-Mory pour l'alimentation des plateformes des deux sociétés. Le projet est donc concerné par une déclaration au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature loi sur l'eau.

Le forage sera creusé dans les règles de l'art, sur une cinquantaine de mètres de profondeur. Le débit de pompage sera déterminé après essai.

La création du forage n'aura pas d'impact sur l'alimentation et la qualité des eaux souterraines ainsi que pour les captages AEP existants dans le secteur.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les sociétés CEMEX Bétons et la société Carrières du Boulonnais exploitent respectivement une centrale béton et une station de transit de matériaux naturels, sur la commune de Mitry-Mory. Ces sociétés souhaitent réaliser un forage d'eau souterraine dans le but d'une meilleure gestion environnementale de leur site (abattage des poussières, propreté, etc.). Cela permettra de réduire voire supprimer la consommation d'eau potable et d'économiser ainsi la ressource publique.

Les besoins sont estimés à environ 8 000 m3 par an pour la société Carrières du Boulonnais et à 8 000 m3 par an pour la société CEMEX Bétons. Ils permettront de réduire voire supprimer la consommation d'eau de ville pour les usages identifiés.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour la méthode de forage, il sera réalisé, jusqu'au toit des argiles, en destructif à l'eau à l'aide d'un tricône (diamètre 150mm) avec mise en place d'un tubage provisoire (diam 165mm). Si la méthode à l'eau ne donne pas satisfaction (refus, ou mauvaise cadence), un forage à air comprimé sera employé (méthode méthode Odex ou MFT (marteau fond de trou)). Une méthode par carottage sera utilisée à partir du toit des argiles jusqu'à leur base. Puis :

- Mise en place du tubage définitif , injection de ciment pour le soutènement puis création d'une margelle en surface ;
- Mise en place de la pompe au niveau de la crépine.

Il sera installé un cabanon pour protéger le forage des intempéries et des barrières de sécurité en périphérie. Les opérations sont réalisées au sein du périmètre ICPE de Carrière du Boulonnais, le périmètre de travail sera balisé et les travaux seront encadrés par un permis de travail.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les besoins sont estimés à environ 8 000 m<sup>3</sup> par an pour la société Carrières du Boulonnais et à 8 000 m<sup>3</sup> par an pour la société CEMEX Bétons.

Des analyses piézométriques et qualitatives des eaux souterraines seront réalisées tous les ans.

Un forage d'essai est prévu lors de la réalisation du forage afin de définir les caractéristiques de la nappe et fixer un débit de pompage acceptable.

Les pompages seront limités aux besoins réels identifiés avec une utilisation raisonnée de la ressource en eau. Un volucompteur sera mis en place pour mesurer le volume prélevé. Les données seront transmises annuellement à la Police de l'eau lors du paiement de la redevance.

Démantèlement :

- Diagnostic de l'état du forage puis comblement gravitaire par des matériaux inertes non sujets au fluage ou au tassement au niveau de la crépine. Au niveau des zones imperméables, l'imperméabilité sera restituée afin de rétablir la protection naturelle des aquifères ;
- Découpe des tubes au dessus du terrain naturel.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration modificative ICPE

loi sur l'eau (rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 sous le régime de la déclaration)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Prélèvements Emprise estimée au sol : Profondeur	environ 16 000 m <sup>3</sup> /an (inférieurs à 200 000 m <sup>3</sup> /an) 2m <sup>2</sup> 50 m ou plus

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Rue Decauville (ZI. de Mitry-Compans)

Lieu-dit : Parcelle BK n°624

Localité : Mitry-Mory

Code postal : 7 7 2 9 7 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long : 0 2 ° 3 7 ' 4 8 " 3 Lat. : 4 8 ° 5 9 ' 0 4 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UDa du PLU de Mitry-Mory

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Station de transit et centrale à béton exploitées respectivement par les sociétés Carrières du Boulonnais et CEMEX Bétons.

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence manifeste de zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT (GEREP, CCOP et Gazechim) approuvé Les terrains du projet sont éloignés de ce PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Mitry-Mory a arrêté des restrictions d'usage d'eau souterrain du fait de la présence de polluant pour la première nappe de Saint-Ouen, située à 10 m de profondeur. Il est à noter que le forage prévu vise une nappe plus profonde sans relation avec cette nappe. En outre, le forage prévu est localisé en amont hydrogéologique de la nappe polluée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'entièreté de la région parisienne se situe dans la ZRE de l'Albien. Le projet n'aura pas d'impact sur cette nappe profonde et captive.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEP le plus proche est situé à Mitry-Mory (n° du forage (01546X0065 GB)), à environ 560 m au Nord-ouest du projet de forage. Le projet est situé en aval hydrogéologique du captage AEP mais au sein de son périmètre de protection éloignée. La nappe visée par l'exploitation est située au-dessus de celle captée par l'ouvrage AEP (la nappe captée est celle de l'Yprésien, et de la base sableuse du Lutétien, entre 56 et 110 m de profondeur).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS « Sites de Seine-Saint-Denis » située à plus de 6 km au Sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	16 000 m3 par an prélevé ans les eaux souterraines
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact potentiel très faible tant qualitatif que quantitatif
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Centrale béton et station de transit des société CEMEX et CB.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet de forage sur des terrains déjà en activité industrielle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou les espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000 ZPS N°FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis ».
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de risque inondation. Absence de mouvement de terrains référencés sur à et proximité du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Forage réalisé dans les règles de l'art. Suivi qualitatif et piézométrique ainsi que mise en place d'un compteur volumétrique
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activités à l'origine de bruit et de poussières dans l'environnement proche.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas directement lié au forage
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contexte sonore environnant marqué par le trafic routier et les activités. Poursuite des suivis menés sur les site pour vérifier le respect des niveaux réglementaires .
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situation en zone industrielle.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de nuisances olfactives actuelles ou projetées.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situation en zone industrielle.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situation en zone industrielle.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions lumineuses liées aux éclairages
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situation en zone industrielle.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maintien de la gestion des eaux pluviales
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux prélevé utilisé dans le cadre de la lutte contre les poussières qui s'infiltrera lors des périodes sèches.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de modification vis-à-vis de l'urbanisme ou l'aménagement du territoire.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet de forage est localisé :

- en dehors de tout risque naturel ou technologique ;
- en dehors des zones d'alerte zone humide ;
- en dehors de tout périmètre de protection réglementaire et d'inventaire écologique ;
- en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques.

Le projet est situé dans un périmètre de protection éloigné de captage AEP, cependant le projet est situé en aval hydrogéologique et la nappe exploitée pour l'AEP est plus profonde que celle recherchée dans le forage.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un forage crée une liaison directe entre la surface et la nappe captée (ou les terrains traversés). Il augmente ainsi le risque d'introduction d'une eau polluée dans une nappe naturellement protégée. Pour éviter l'entrée des eaux de ruissellement :

- le tubage doit dépasser d'au moins à 0,50 m au-dessus du terrain naturel ;
- le tube doit être cimenté ;
- Une margelle bétonnée sera réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. La margelle aura une surface minimale de 3 m<sup>2</sup> et 30 cm au-dessus du sol naturel.

Les mesures qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- Le projet prévoit de capter les eaux de la nappe du Lutétien. Aucun prélèvement de la nappe superficielle n'est prévu (nappe de Saint-Ouen impactée par une pollution). En outre toutes les mesures seront prises lors de la réalisation du forage pour éviter la mise en relation des nappes traversées ;
  - La nappe qui sera prélevée est située au dessus et n'a pas de relation avec la nappe captée par l'AEP ;
  - Le captage sera localisé à proximité des infrastructures des sites de CEMEX Béton et de Carrières du Boulonnais à desservir (laveur de roue, brumisateurs, bassins) ;
  - Des analyses piézométriques et qualitatives des eaux souterraines seront réalisées tous les ans ;
  - Un forage d'essai est prévu lors de la réalisation du forage afin de définir les caractéristiques de la nappe et fixer un débit de pompage acceptable ;
  - Les pompages seront limités aux besoins réels identifiés avec une utilisation raisonnée de la ressource en eau. Un volumètre sera mis en place pour mesurer le volume prélevé. Les données seront transmises annuellement à la Police de l'eau lors du paiement de la redevance .
-

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de l'analyse des impact et des mesures dans le contexte locale du projet de forage, il n'apparaît pas nécessaire que celui-ci fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

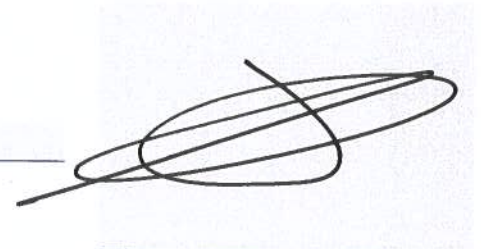
Nom CUVELIER

Prénom DAVID

Qualité du signataire Directeur secteur Grand Paris

À Cergy

Fait le 1 6 / 1 0 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

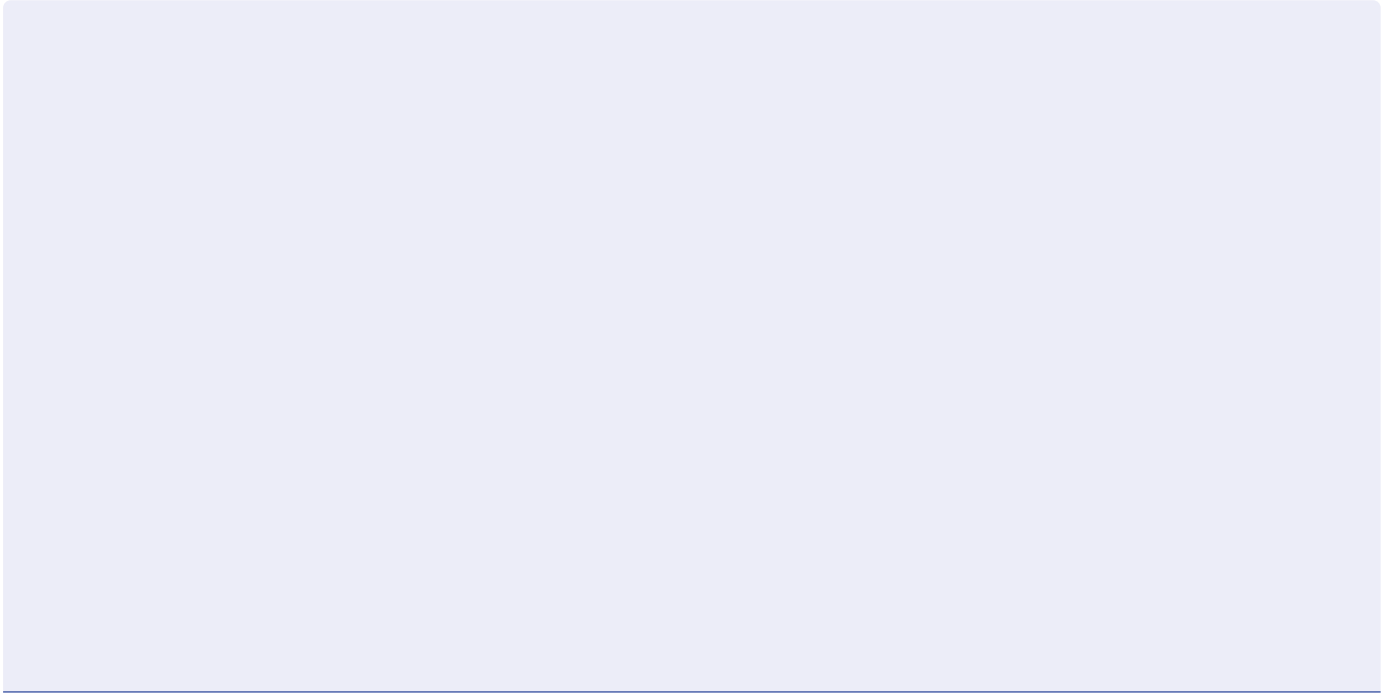
#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

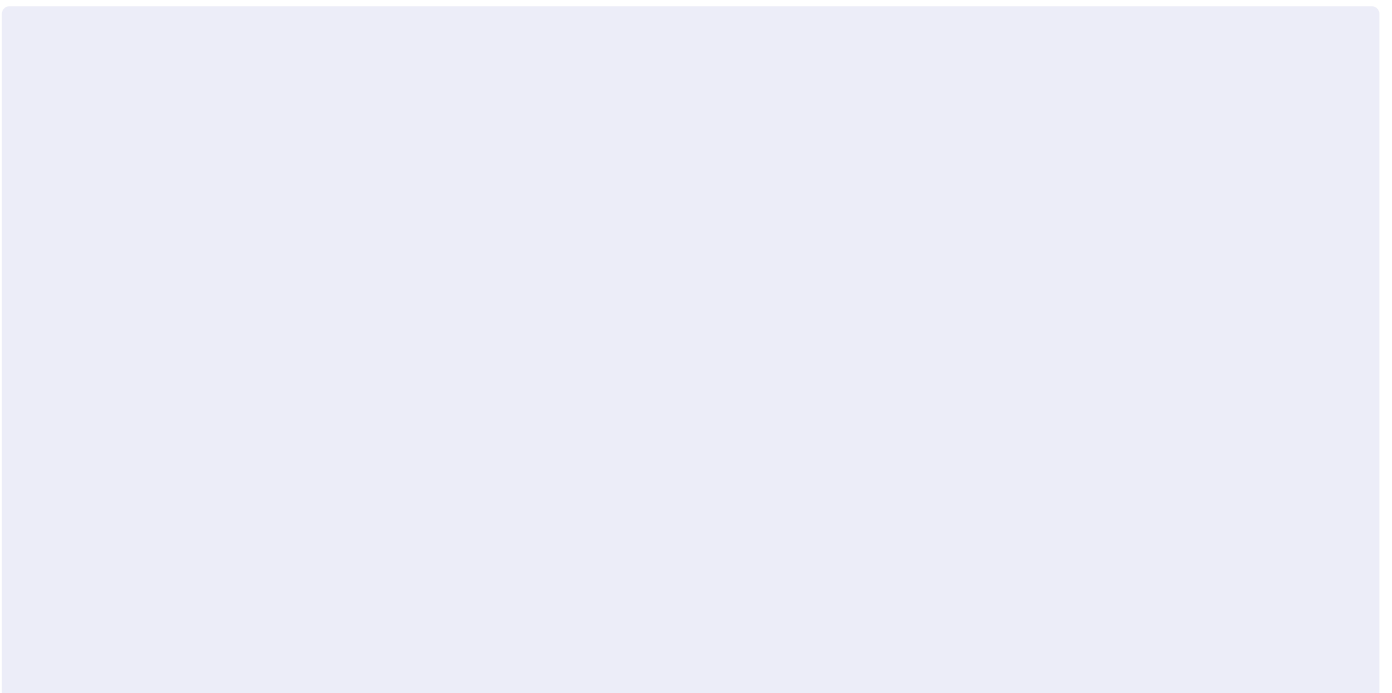
---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



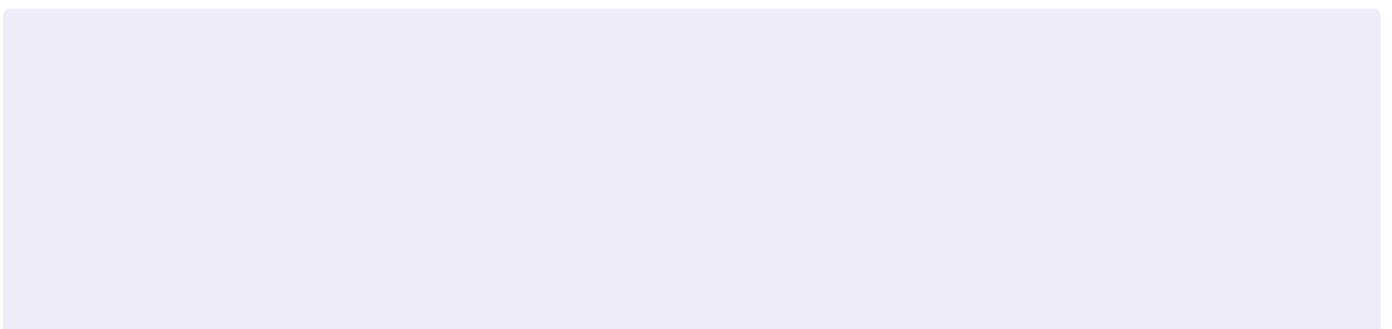
#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).





#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---



## 7 Auto-évaluation (facultatif)


① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)



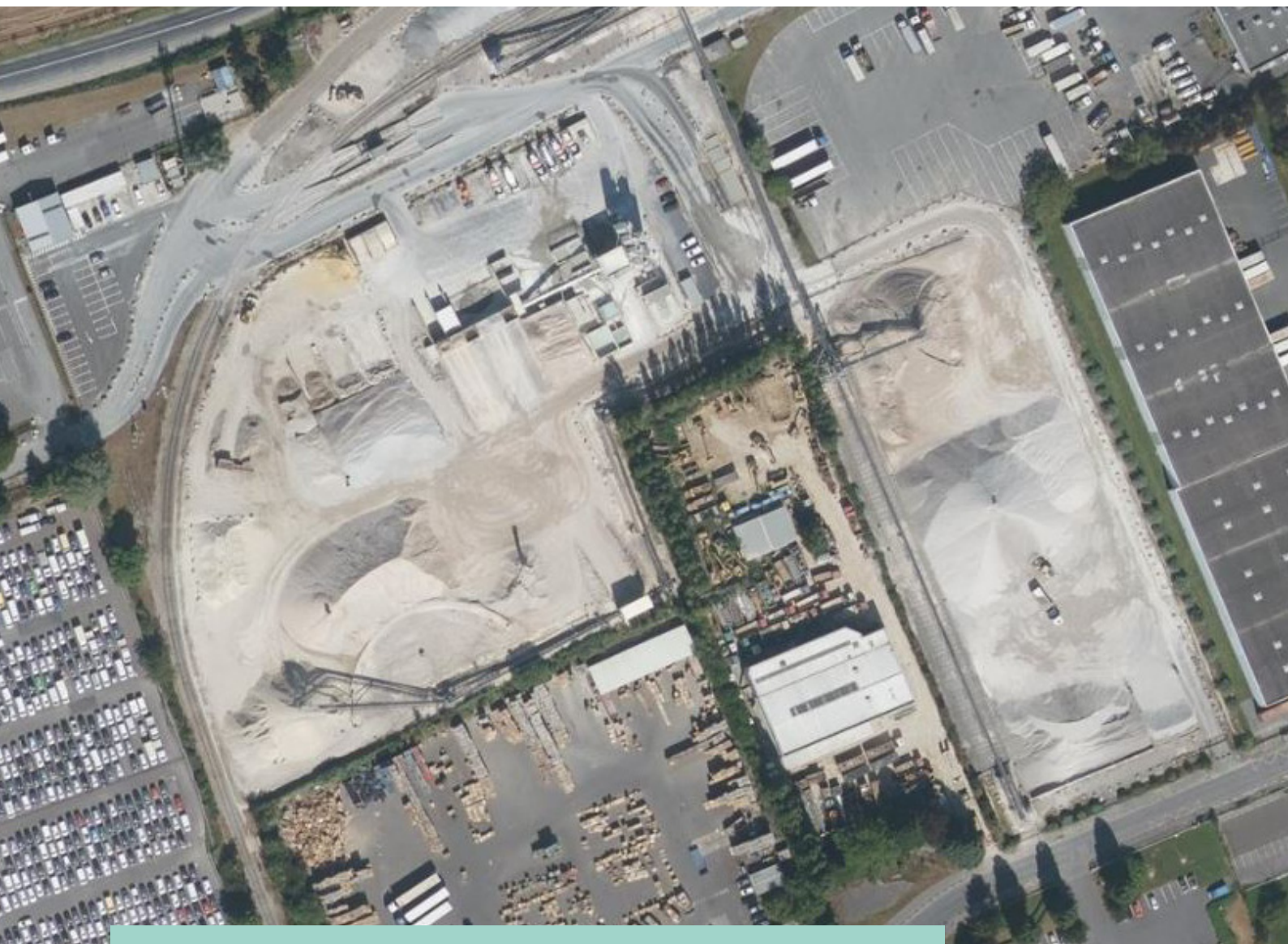
**CEMEX Bétons Île-de-France**  
2 rue du Paul Doumer  
91120 Palaiseau



**Groupe CB**

**Carrières du Boulonnais**  
26 avenue de l'Europe  
CS 60018 LEULINGHEN-BERNES  
62 250 MARQUISE

## Implantation d'un pompage souterrain sur la commune de Mitry-Mory (77)



**DÉCLARATION LOI SUR L'EAU**  
ÉLÉMENTS À JOINDRE LORS DE LA TÉLÉDÉCLARATION



# INTERVENANTS



## DEMANDEURS :

**Groupe CB  
Carrières du Boulonnais**  
26 avenue de l'Europe  
CS 60018 LEULINGHEN-BERNES  
62 250 MARQUISE

**CEMEX Bétons Île-de-France**  
2 rue du Paul Doumer  
91120 Palaiseau

## RÉDACTION DE L'ÉTUDE :

CABINET GREUZAT  
40 rue Moreau Duchesne  
77 910 Varreddes

Tél. : 01 64 33 18 29 - Fax : 01 60 09 19 72

**Chargés du dossier :** Antoine Gambier, Sébastien Valet.  
**E-mail :** [environnement@cabinet-greuzat.com](mailto:environnement@cabinet-greuzat.com)  
**Web :** [www.cabinet-greuzat.com](http://www.cabinet-greuzat.com)

## 6 A - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

## 8 B - ÉTUDE D'INCIDENCE

<b>B.1 - DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>8</b>
B.1.1 - LOCALISATION	8
B.1.2 - ENTREPRISE ET DATE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX	8
<b>B.2 - RUBRIQUES LOI SUR L'EAU</b>	<b>9</b>
<b>B.3 - SITUATION ENVIRONNEMENTALE DU FORAGE À RÉALISER</b>	<b>10</b>
B.3.1 - RISQUES NATURELS	10
B.3.2 - RISQUES TECHNOLOGIQUES, SITES INDUSTRIELS, ANCIENS SOLS POLLUÉS	10
B.3.3 - HYDROGÉOLOGIE ET CAPTAGES AEP	10
B.3.4 - HYDRAULIQUE	10
B.3.5 - CONTEXTE ÉCOLOGIQUE	10
B.3.6 - PATRIMOINE HISTORIQUE	11
<b>B.4 - TECHNIQUES ET MESURES MISES EN OEUVRE</b>	<b>12</b>
B.4.1 - TECHNIQUE DE RÉALISATION	12
B.4.2 - TECHNIQUE DE REBOUCHAGE (AU BESOIN)	13
<b>B.5 - COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE ET LE SAGE</b>	<b>14</b>
B.5.1 - SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)	14
B.5.2 - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)	15

## 16 C - ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

C.1 - PRÉSENTATION DE LA ZPS N°FR1112013 « SITES DE SEINE-SAINT-DENIS »	16
C.2 - ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	17

## 18 D - PLANS À JOINDRE

## 28 E - ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

# A - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

**Le présent dossier de déclaration est établi, à la demande du Groupe CB et de la société CEMEX Bétons Île-de-France, en application des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement, relatifs à la protection de l'eau et des milieux aquatiques et conformément aux articles R.214-1 et suivants du même Code.**

**Le projet consiste en la réalisation d'un forage et d'un pompage d'eau souterraine sur la commune de Mity-Mory pour l'alimentation des plateformes des deux sociétés. Le projet est donc concerné par une déclaration au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature loi sur l'eau.**

**Le forage sera creusé dans les règles de l'art, sur une cinquantaine de mètres de profondeur. Le débit de pompage sera déterminé après essai.**

**La création du forage n'aura pas d'impact sur l'alimentation et la qualité des eaux souterraines ainsi que pour les captages AEP existants dans le secteur.**

La localisation du forage est la suivante :

	Commune	Parcelle cadastrale	Coordonnées en Lambert 93		Z (m NGF)
			X	Y	
F1	Mity-Mory	BK n°624	672 922	6 876 124	77

# B - ÉTUDE D'INCIDENCE

## B.1 - DESCRIPTION DU PROJET

### B.1.1 - CONTEXTE DE LA DEMANDE

Les sociétés CEMEX Bétons et la société Carrières du Boulonnais exploitent respectivement une centrale béton et une station de transit de matériaux naturels, sur la commune de Mity-Mory. Ces sociétés souhaitent réaliser un forage d'eau souterraine dans le but d'une meilleure gestion environnementale de leur site (abattage des poussières, propreté, etc.). Cela permettra de réduire voire supprimer la consommation d'eau potable et d'économiser ainsi la ressource publique.

Les besoins sont estimés à environ 8 000 m<sup>3</sup> par an pour la société Carrières du Boulonnais et à 8 000 m<sup>3</sup> par an pour la société CEMEX Bétons.

### B.1.2 - LOCALISATION

La localisation du forage est la suivante :

	Commune	Parcelle cadastrale	Coordonnées en Lambert 93		Z (m NGF)
			X	Y	
F1	Mity-Mory	BK n°624	672 922	6 876 124	77

La société Carrières du Boulonnais détient la maîtrise foncière de cette parcelle.

### B.1.3 - CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE

Le forage sera creusé sur une profondeur de cinquante mètres environ, pour permettre d'atteindre la nappe des calcaires du Lutétien.

Le contexte géologiques, avec les profondeurs des différentes couches présentes au niveau du site, est le suivant :

- Terre végétale ;
- Limons des plateaux - jusqu'à environ 7 m de profondeur ;
- Calcaire de Saint-Ouen - jusqu'à environ 15 m de profondeur ;
- Sables de Beauchamps - jusqu'à environ 23 m de profondeur ;
- Calcaire du Lutétien - jusqu'à environ 52 m de profondeur ;
- Argile sableuse de l'Yprésien - au delà.

Il existe 3 réservoirs aquifères sur le secteur. Ces nappes forment des aquifères multicouches regroupées dans le SDAGE dans la masse d'eau de l'Eocène du Valois :

- Réservoir de l'Eocène supérieur (Bartonien) : nappe des calcaires de Saint-Ouen (puissance d'environ 10 m) et des sables de Beauchamps (10 m) - reposant sur une intercalation des marnes et caillasses du Lutétien ;
- Réservoir du Lutétien : nappe des calcaires grossiers du Lutétien (30 m) - reposant sur des argiles de Laon ;
- Réservoir des sables Yprésien : nappe des sables du Cuisien (20 m) - reposant sur des argiles du Sparnacien.

La nappe qui sera exploitée dans le cadre du projet est la nappe du Lutétien. Il s'agit d'une nappe localement captive située entre les marnes et caillasses du Lutétien et les argiles de Laon.

### B.1.4 - ENTREPRISE ET DATE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX

Les travaux sont prévus à la fin de l'année 2023.

La société qui se chargera des travaux n'a pas encore été sélectionnée. Les informations relatives à l'entreprise prestataire sera fournie à la DRIEAT suite à la validation de la présente déclaration loi sur l'eau.

Les travaux de mise en place du forage se dérouleront comme suit :

- Amené et repli d'une foreuse sur chenille ;\*
- Mise en station sur point de sondage ;
- Forage en destructif et par carottage ;
- Pose d'un tube en PVC, y compris le massif filtrant, bouchon d'argile et cimentation ;
- Pose d'un capot de protection, y compris une margelle en béton 30 cm x 30 cm ;
- Essai de pompage.

## B.2 - RUBRIQUES LOI SUR L'EAU

La rubrique de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement concernée par le projet est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Rubrique de la nomenclature concernée par le projet.

Nature de l'opération	Volume de l'opération	N° de la nomenclature	Régime*
Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique [...]	Réalisation du forage	1.1.1.0	D
. Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère [...] par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> /an (A) ; 2° Supérieur à 10 000 m <sup>3</sup> /an mais inférieur à 200 000 m <sup>3</sup> /an (D).	Prélèvements d'environ 14 000 m <sup>3</sup> /an (inférieurs à 200 000 m <sup>3</sup> /an)	1.1.2.0	D

(\*) D : Déclaration

Le projet est soumis à déclaration au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0

**B.3 - SITUATION ENVIRONNEMENTALE DU FORAGE À RÉALISER**

**B.3.1 - RISQUES NATURELS**

Le secteur n'est pas concerné par des risques naturels particuliers, notamment vis-à-vis de l'inondation ou de la remontée de nappe.

**B.3.2 - RISQUES TECHNOLOGIQUES, SITES INDUSTRIELS, ANCIENS SOLS POLLUÉS**

Le secteur n'est pas concerné par un risque technologique particulier. Le projet est localisé dans une zone industrielle dans laquelle des sites sont référencés par Basias et Basol. Le terrain n'est pas concerné par une pollution des sols.

La ville de Mity-Mory a arrêté des restrictions d'usage d'eau souterrain du fait de la présence de polluant pour la première nappe de Saint-Ouen, située à 10 m de profondeur. Il est à noter que le forage prévu vise une nappe plus profonde sans relation avec cette nappe. En outre, le forage prévu est localisé en amont hydrogéologique de la nappe polluée.

**B.3.3 - HYDROGÉOLOGIE ET CAPTAGES AEP**

Trois horizons aquifères sont identifiés au niveau des terrains d'étude :

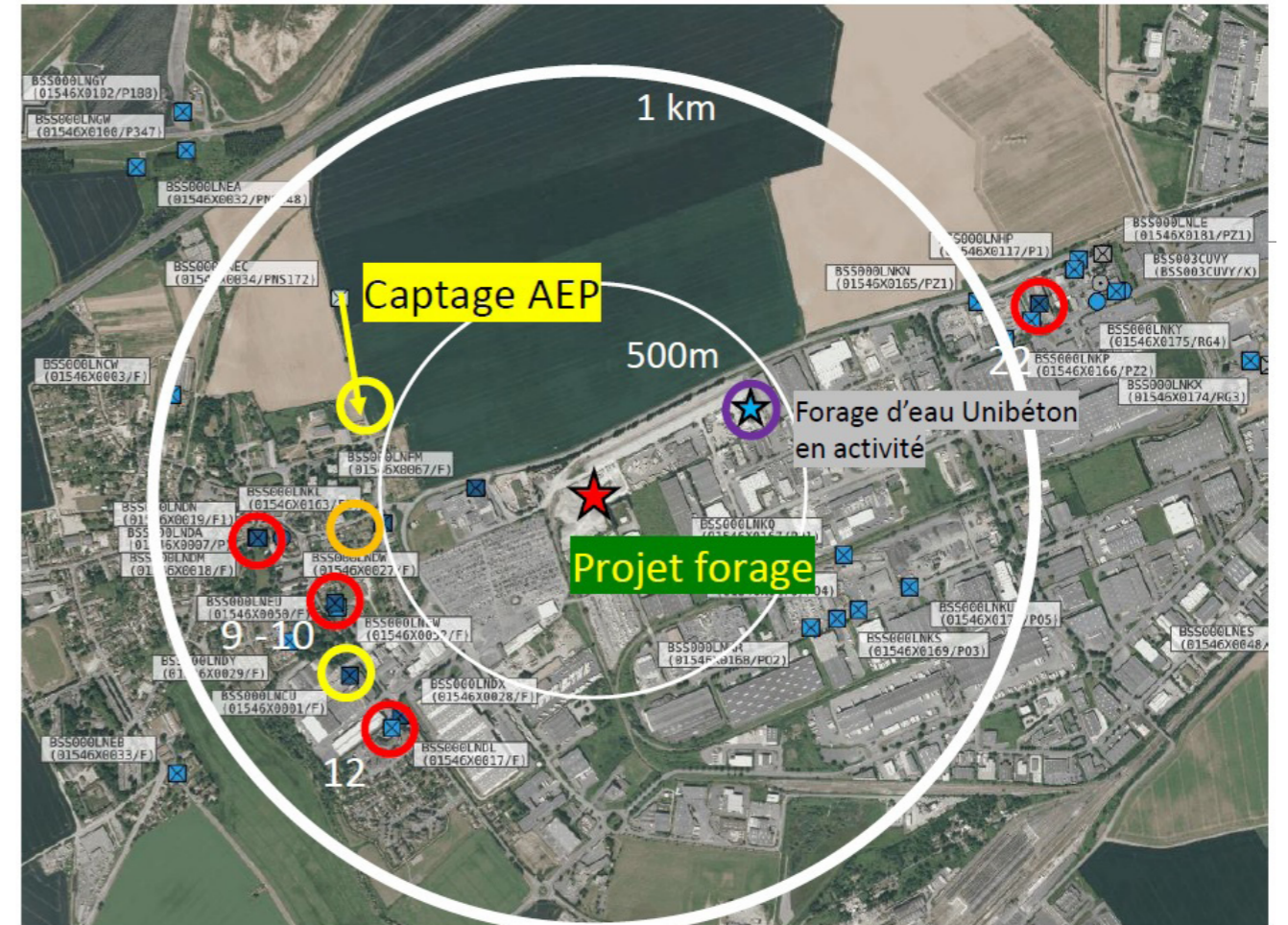
- La nappe de l'Eocène supérieur (Bartonien) : il s'agit de la nappe des calcaires de Saint-Ouen (10 m) et des sables de Beauchamp (10 m), laquelle repose sur les marnes et caillasses du Lutétien ;
- La nappe du Lutétien : elle est contenue dans les calcaires grossiers du Lutétien (30 m), laquelle repose sur les argiles de Laon ;
- La nappe des Sables Yprésien : elle est contenue dans les sables du Cuisien (20 m), laquelle repose sur les argiles du Sparnacien.

Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
7.00	Limon des plateaux		Limon.	Quaternaire	75.00
15.00	Calcaire de Saint-Ouen		Calcaire blanchâtre et marne blanche.	Marinésien	67.00
23.00	Sables d'Auvers-Beauchamp		Sable fin, parfois argileux, à passées gréseuses.	Auversien	59.00
			Calcaire intercalé de niveaux de marne (Marnes et caillasses). Puis calcaire à mîlioles, plus sableux et glauconieux vers la base (Calcaire grossier). Sable grossier glauconieux à la base (Glauconie grossière).	Lutétien	30.00
52.00			Ensemble argilo-sableux gris à gris noir, argile à lignite, argile plastique bariolée.	Yprésien	
156,85 m					

FIGURE 1 : Lithologie et hydrogéologie

Des forages d'eau sont existants autour du projet. 4 forages à usage industriel exploitent la nappe du Lutétien, visée par le projet. Ces forages sont tous situés à plus de 500 m du projet, 1 amont et 3 en aval hydrogéologiques. Leur débit moyen sont compris entre 25 et 58 m³/h. Un autre forage capte l'aquifère des calcaires de Saint-Ouen/sables de Beauchamps à environ 450 m à l'Est du projet.

Le captage AEP le plus proche est situé à Mity-Mory (n° du forage (01546X0065 GB)), à environ 560 m au Nord-ouest du projet de forage. Le projet est situé en aval hydrogéologique du captage AEP mais au sein de son périmètre de protection éloigné. la nappe visée par l'exploitation est située au-dessus de celle captée par l'ouvrage AEP (la nappe captée est celle de l'Yprésien, et de la base sableuse du Lutétien, entre 56 et 110 m de profondeur).



- Forage d'eau actif captant le marinésien et l'auversien (calcaire de St Ouen et sable de Beauchamp) – entre 10 et 20 m de profondeur
- Forage d'eau actif captant le Lutétien (Calcaire grossier) entre 35 et 54 m de profondeur
- Forage d'eau abandonné captant le Lutétien
- Forage d'eau actif captant la nappe sableuse inférieure de l'Yprésien (et la base sableuse du Lutétien) – entre 56 et 112m de profondeur

FIGURE 2 : Forages et captage du secteur



### B.3.4 - HYDRAULIQUE

Le réseau hydrographique au niveau du secteur est représenté par la Beuvronne, qui s'écoule en direction du Sud, à environ 3 km à l'Est du projet. D'une longueur d'environ 24 km, elle prend sa source dans la commune de Cuisy, dans la région de la Goële. Son cours a une orientation Sud-ouest au départ, puis il oblique vers le Sud et enfin vers le Sud-est. Elle se jette dans la Marne au niveau de la localité d'Annet-sur-Marne.

### B.3.5 - CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Le secteur n'est concerné par aucun périmètre de protection écologique. Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS « Sites de Seine-Saine-Denis » située à plus de 6 km au Sud-ouest.

De même le secteur n'est pas concerné par un inventaire écologique. La ZNIEFF la plus proche est également située à plus de 6 km.

Le secteur est également en dehors des zones d'alerte zone humides référencées par la DRIEAT.

### B.3.6 - PATRIMOINE HISTORIQUE

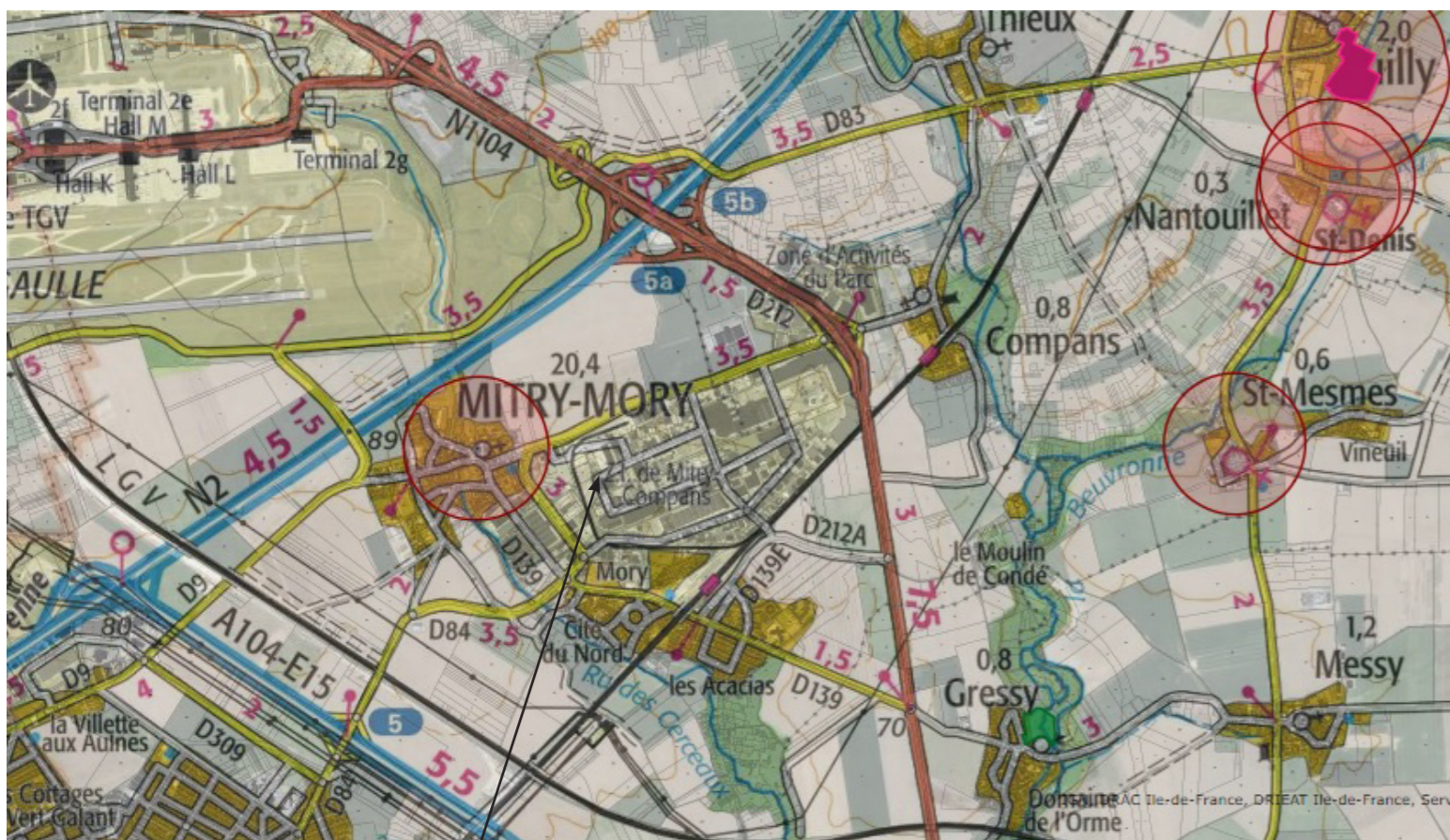
L'emplacement du forage n'est directement concerné par aucun patrimoine historique particulier :

- Le plus proche Monument Historique est l'église de Mity-Mory, située au plus près à environ 750 m à l'Est ;
- Le site inscrit ou classé le plus proche est le site inscrit « Parc forestier de Sevrans et ses abords », à environ 6,5 km au Sud-ouest.

**Le projet de forage est localisé :**

- en dehors de tout risque naturel ou technologique ;
  - en dehors des zones d'alerte zone humide ;
- en dehors de tout périmètre de protection réglementaire et d'inventaire écologique ;
- en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques.

**Le projet est situé dans un périmètre de protection éloigné de captage AEP, cependant le projet est situé en aval hydrogéologique et la nappe exploitée pour l'AEP est plus profonde que celle recherchée dans le forage.**



Localisation du projet

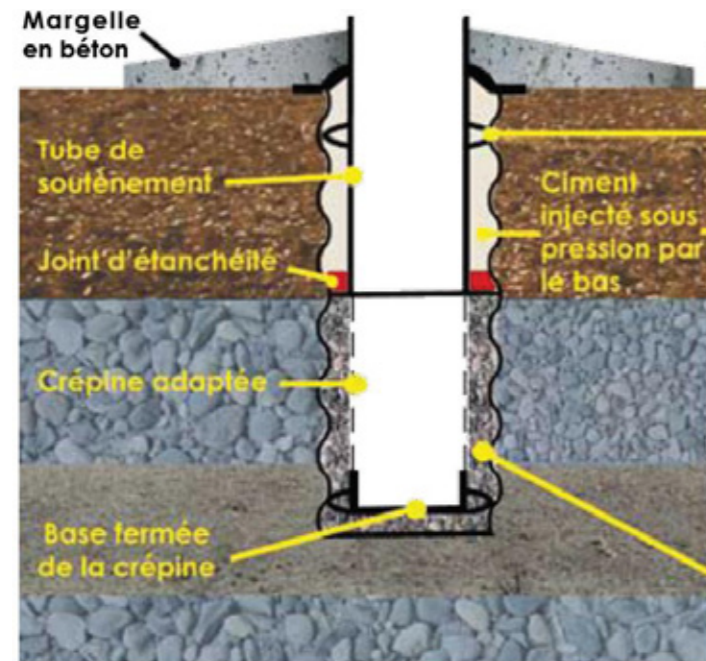
FIGURE 3 : Patrimoine historique du secteur

## B.4 - TECHNIQUES ET MESURES MISES EN OEUVRE

### B.4.1 - TECHNIQUE DE RÉALISATION

Le schéma de principe du forage à créer est illustré ci-dessous :

FIGURE 4 : Coupe technique prévue pour le forage à implanter



Pour la méthode de forage, il sera réalisé, jusqu'au toit des argiles, en destructif à l'eau à l'aide d'un tricône (diamètre 150mm) avec mise en place d'un tubage provisoire (diam 165mm) . Si la méthode à l'eau ne donne pas satisfaction (refus, ou mauvaise cadence), un forage à air comprimé sera employé (méthode méthode Odex ou MFT (marteau fond de trou). Une méthode par carottage sera utilisée à partir du toit des argiles jusqu'à leur base.

Un forage crée une liaison directe entre la surface et la nappe captée (ou les terrains traversés). Il augmente ainsi le risque d'introduction d'une eau polluée dans une nappe naturellement protégée. Pour éviter l'entrée des eaux de ruissellement :

- le tubage doit dépasser d'au moins à 0,50 m au-dessus du terrain naturel ;
- le tube doit être cimenté ;
- Une margelle bétonnée sera réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. La margelle aura une surface minimale de 3 m<sup>2</sup> et 30 cm au-dessus du sol naturel.

Pour éviter tout incident ou acte de malveillance, en tête du forage, le tube sera recouvert d'un capuchon cadenassé. Pendant les travaux, toute source de pollution sera éloignée des opérations de forage.

À la fin des travaux, un rapport de fin de travaux sera exigé. Ce document précisera :

- l'emplacement du forage (plan de situation) ;
- les coupes géologiques et techniques ;
- les résultats des analyses d'eau.

Le rapport de fin de travaux peut s'avérer utile dans le cas d'une intervention ultérieure sur le forage (entretien, comblement, etc.). Il sera transmis à la DRIEAT, au service de Police de l'eau de Seine-et-Marne et au BRGM (Service Géologique Régional) afin que celui-ci attribue un indice national au forage (BSS).

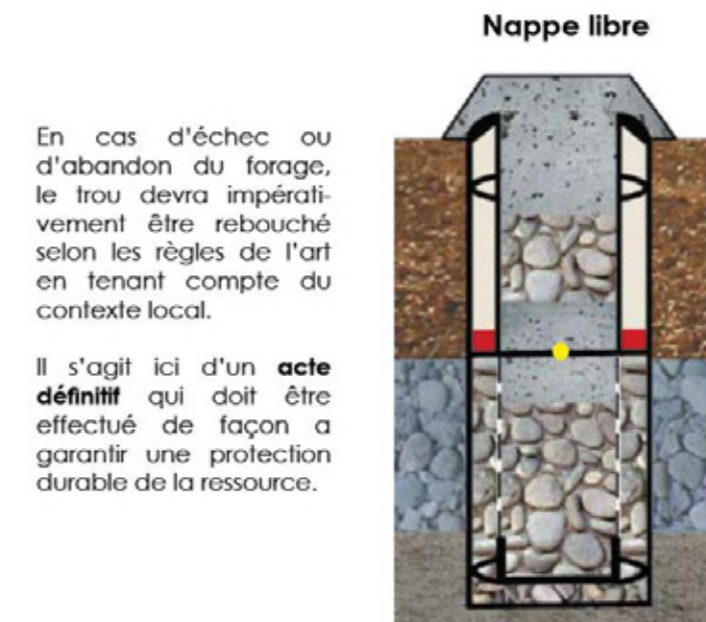
En cas d'échec ou d'abandon du forage, le principe est présenté ci-après pour leur rebouchage.

### B.4.2 - TECHNIQUE DE REBOUCHAGE (AU BESOIN)

Un diagnostic de l'état du forage sera réalisé avant les opérations de rebouchage afin d'établir un programme de comblement adapté au cas en présence. Ci-après sont fournis les éléments recherchés lors du diagnostic avec les techniques mises habituellement en place :

- Présence ou non d'éboulement en fond de forage : Contrôle du fond de puits ;
- Reconnaissance des zones de corrosion (ou de dépôts) : Calibrage des tubages par outil de diagraphie (mécanique, ultrasonique, ...) ou contrôle par caméra vidéo ;
- Qualité de la cimentation annulaire des tubages : Diagraphie ;
- Choix d'une qualité de ciment Intégrité du tubage : Reconnaissance et adjonction éventuelle d'un inhibiteur de corrosion ;
- Intégrité du tubage : Test simple de mise en pression du tubage ;
- Faisabilité d'arrachage du tubage : Dans la plupart des cas, il est extrêmement difficile d'extraire un tubage ; la partie supérieure (1 m sous la surface du sol) pourra être découpée et enlevée pour permettre une exploitation agricole.

FIGURE 5 : Coupe technique prévue pour les opérations de rebouchage



En cas d'échec ou d'abandon du forage, le trou devra impérativement être rebouché selon les règles de l'art en tenant compte du contexte local.

Il s'agit ici d'un **acte définitif** qui doit être effectué de façon à garantir une protection durable de la ressource.

Pour l'abandon du forage, le principe est présenté ci-dessous dans le cadre d'une nappe libre (Source : Guide des forages en Rhône-Alpes de la Direction régionale de l'environnement – 2008) :

Pour isoler les formations aquifères, les principes suivants sont à respecter :

- en face des formations aquifères (calcaire dans le cas présent), le forage sera comblé avec des matériaux non sujets au fluage ou au tassement ;
- en face des formations imperméables qui recouvrent l'aquifère (argiles, limons dans le cas présent), l'imperméabilité sera restituée afin de rétablir la protection naturelle. Si le tube plein ne peut être retiré, ce tube devra être percé au niveau des formations imperméables, le ciment pourra ainsi pénétrer dans l'espace annulaire et bloquer d'éventuelle circulation d'eau dans cet espace.

**Étant dans un contexte de nappe libre avec une seule nappe rencontré, le forage sera comblé de manière gravitaire par ajout de matériaux inertes (gravier ou sobranite) sur la hauteur des crépines. Puis il sera injecté un coulis de ciment sur le reste de la hauteur, avec du sable/gravier.**

Si le forage est cimenté jusqu'à la surface, les tubes dépassant la surface du sol seront coupés et une collerette de ciment sera mise en place pour couvrir l'espace foré. En revanche si le sol naturel est reconstitué les tubes seront coupés à 1 m de profondeur et l'obstruction sera assurée par un bouchon de béton d'au moins 20 cm d'épaisseur. De la terre végétale comblera ensuite le trou jusqu'au niveau de sol naturel.

## B.5 - MESURES DE MAITRISE DES IMPACTS

Les mesures qui seront mises en oeuvre sont les suivantes :

- Le projet prévoit de capter les eaux de la nappe du Lutétien. Aucun prélèvement de la nappe superficielle n'est prévu (nappe de Saint-Ouen impactée par une pollution). En outre toutes les mesures seront prises lors de la réalisation du forage pour éviter la mise en relation des nappes traversées ;
- La nappe qui sera prélevée est située au dessus et n'a pas de relation avec la nappe captée par l'AEP ;
- Le captage sera localisé à proximité des infrastructures des site de CEMEX Béton et de Carrières du Boulonnais à desservir (laveur de roue, brumisateur, bassins) ;
- Des analyses piézométriques et qualitatives des eaux souterraines seront réalisées tous les ans ;
- Un forage d'essai est prévu lors de la réalisation du forage afin de définir les caractéristiques de la nappe et fixer un débit de pompage acceptable ;
- Les pompages seront limités aux besoins réels identifiés avec une utilisation raisonnée de la ressource en eau. Un volucompteur sera mis en place pour mesurer le volume prélevé. Les données seront transmis annuellement à la Police de l'eau lors du paiement de la redevance .

## B.6 - COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE ET LE SAGE

### B.6.1 - SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Le comité de bassin, qui rassemble des représentants des usagers, des associations, des collectivités et de l'État, a adopté le SDAGE pour la période 2022-2027, le 23 mars 2022. Après plus de deux ans de travaux participatifs et de concertation, le comité de bassin a adopté le SDAGE et donné un avis favorable à son programme de mesures. Le SDAGE planifie la politique de l'eau sur une période de 6 ans, dans l'objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin, tandis que le programme de mesures identifie les actions à mettre en oeuvre localement par les acteurs de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

#### B.6.1.1 - OBJECTIFS DE QUALITÉ ET DE QUANTITÉ DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE

Les objectifs d'état des masses d'eau souterraine rencontrées dans le secteur sont précisés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Objectifs d'état de la masse d'eau souterraine

Nom de la masse d'eau souterraine	Code de la masse d'eau souterraine	Objectif état chimique			Objectif état quantitatif		
		Objectif	Délai atteinte	Motifs de recours aux dérogations	Objectif	Délai atteinte	Motifs de recours aux dérogations
Eocène du Valois	HG 104	Bon état	2027	Faisabilité technique	Bon état	Depuis 2015	
Albien-Néocomien captif	HG 218	Bon état	Depuis 2015	/	Bon état	Depuis 2015	/

### B.6.1.2 - OBJECTIFS D'ÉTAT CHIMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLE

La Seine fait l'objet d'un suivi dans le SDAGE du bassin Seine-Normandie. Ses objectifs d'état sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Objectifs d'état de la masse d'eau superficielle

Nom de la masse d'eau superficielle	Code de la masse d'eau Superficielle	Objectif état écologique			Objectif d'état chimique				
		Objectif	Délai atteinte	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes	Echéance d'atteinte	Objectif d'état sans ubiquistes	Echéance d'atteinte	Motifs de recours aux dérogations
La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)	FRHR152	Objectif moins strict	2027	Faisabilité technique, coûts disproportionnés, conditions naturelles	Bon état	2033	Bon état	depuis 2015/2033	Faisabilité technique, conditions naturelles

### B.6.2 - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune de Mity-Mory est située dans le SAGE Marne et Beuvronne. Celui-ci est en cours d'élaboration et n'est pas approuvé.

Sont parus jusqu'à présent :

- l'arrêté du 30 novembre 2022 portant délimitation du périmètre du SAGE Marne et Beuvronne ;
- L'avis de la commission de labellisation territoriale sur le périmètre du SAGE Marne et Beuvronne.

**Le projet est compatible avec le SDAGE compte tenu des moyens techniques qui seront mis en oeuvre dans le cadre des travaux pour éviter toute pollution des eaux souterraines pendant et après les travaux.**

**Le SAGE Marne et Beuvronne n'est pas approuvé.**

# C - ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Le projet est situé en dehors de tout site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS « Sites de Seine-Saint-Denis » située à plus de 6 km au Sud.

## C.1 - PRÉSENTATION DE LA ZPS N°FR1112013 « SITES DE SEINE-SAINT-DENIS »

Le site, d'une superficie totale de 1 157 ha est composé de 14 grandes entités :

- 1. Parc départemental Georges-Valbon,
- 2. Parc départemental de l'Île Saint-Denis,
- 3. Parc départemental du Sausset,
- 4. Bois de la Tussion
- 5. Parc départemental de la Fosse Maussoin,
- 6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands,
- 7. Futur parc départemental de la Haute Isle,
- 8. Promenade de la Dhuis,
- 9. Plateau d'Avron,
- 10. Parc des Beaumont à Montreuil,
- 11. Bois de Bernouille à Coubron,
- 12. Forêt de Bondy,
- 13. Parc forestier de la Poudrerie.
- 14. Bois de Chelles.

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la " petite couronne parisienne " directement contigus à Paris. C'est sans doute le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'un grand intérêt en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux.

Douze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux " fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Cinq de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Île-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore, le Pic noir et le Pic mar (nicheurs assez rares en Île-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente.

Le département accueille des espèces assez rares à rares dans la région Île-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Épervier d'Europe, Fauvette babillarde, Grèbe castagneux, Héron cendré...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Râle d'eau, Rougequeue à front blanc) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot, Rousserolle verderolle...). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle, Gobe-mouche gris, Pic vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Traquet pâtre, Tourterelle des bois).

Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraichères) ou de friches industrielles. Tel est le cas par exemple du parc Georges-Valbon, le plus vaste du département avec 350 ha intégré au site Natura 2000. Composé de reliefs, d'une vallée et de plusieurs lacs et étangs, il a été modelé à partir des déblais de la construction du Périphérique de Paris dans les années 1960. Il héberge actuellement une petite population de trois couples de Blongios nain.

Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel. Quelques boisements restent accueillants pour le Pic noir et la Bondrée apivore. Certaines îles de la Seine et de la Marne (Haute-Île, Île de Saint-Denis) permettent au Martin-pêcheur d'Europe de nicher.

La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage. Les zones de roselières sont fréquentées régulièrement par une petite population hivernante de Bécassines des marais (parc du Sausset). La Bécassine sourde et le Butor étoilé y font halte. Les grands plans d'eau attirent des concentrations d'Hirondelles de rivage. De grandes zones de friches sont le domaine de la Bécasse des bois, des Busards cendré et Saint-Martin, de la Gorge-bleue à miroir, du Hibou des marais, de la Pie-grièche écorcheur et du Traquet Tarier...

Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire des espaces naturels de Seine-Saint-Denis. Doté d'un schéma vert départemental, il gère 654 hectares d'espaces verts et aménage les parcs en association avec le public par le biais de Comités des usagers. Ses actions menées pour le développement des espaces verts sont notamment centrées sur le thème " développement et mise en valeur du patrimoine naturel ". Un partenariat se développe avec des établissements scientifiques (Universités Paris 6 et 7 sur la biodiversité, Conservatoire botanique national du Bassin parisien) et avec le tissu associatif (LPO, ANCA, Ecoute nature...). Ainsi, un Observatoire de la Biodiversité a été mis en place par le Conseil départemental, destiné à valoriser la richesse faunistique et floristique des parcs départementaux.

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	35%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	21%
Prairies améliorées	12%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10%
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
Pelouses sèches, Steppes	1%

## C.2 - ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Le projet prévoit la mise en place d'un forage . Compte tenu de la nature des travaux, **les espèces avifaunistiques à l'origine de la désignation de la ZPS ne sont pas susceptibles d'être impactées par le projet.**

**Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou les espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000 ZPS N°FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis ».**

## D - PLANS À JOINDRE

---

# PLAN DE LOCALISATION DU FORAGE

1 / 15 000



● Forage

0 150 300 600 Mètres



# PLAN DE LOCALISATION DU FORAGE

1 / 15 000






 Forage

0 150 300 600 Mètres



# PLAN DE LOCALISATION DU FORAGE

1 / 5 000

-  Forage
-  SECTIONS
-  PARCELLE
-  Bâtiment en
-  Construction légère

0 50 100 200 Mètres





# PLAN DE LOCALISATION DU FORAGE

1 / 50 000



-  Forage
-  Zone de Protection Spéciale

0 500 1 000 2 000  
Mètres



## E - ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

## Mandat de dépôt d'une téléprocédure D

Je soussigné Mme Audrey BOULET (NOM Prénom), ci-dessous désigné comme «Mandant» déclare sur l'honneur donner mandat à la personne-dessous désignée comme «Mandataire», aux fins qu'elle dépose numériquement sur le site EntreprendreService-Public.fr les éléments de la téléprocédure D concernant le projet Réalisation d'un forage/pompage (Nom du projet).

## Cadre réservé au MANDANT :

## Si personne physique

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal et ville : \_\_\_\_\_

## Si personne morale:

Organisme: CEMEX Bétons Ile-de-France  
SIRET : 399 099 803 002 94  
Adresse du siège social: 13 rue du Capricorne, Parc ICADÉ  
Code postal et ville: 94150 RUNGIS  
Représentée par:  
Nom: BOULET  
Prénom(s): Audrey  
Né(e) le: 31/10/1991 à Amiens (80)

## Cadre réservé au MANDATAIRE :

Nom de la personne en charge du dossier Gambier  
Prénom(s) de la personne en charge du dossier Antoine  
Organisme: Cabinet GREUZAT  
SIRET : 44523114500019  
Adresse du siège social: 40 RUE MOREAU DUCHESNE  
Code postal et ville: 77910 VARREDDES

Fait à ParisLe 06/06/2023

Signature du mandant



Signature du mandataire



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents concernés en application du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou courriel au guichet en charge du suivi de votre téléprocédure. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

## Mandat de dépôt d'une téléprocédure D

Je soussigné \_\_\_\_\_ (NOM Prénom), ci-dessous désigné comme «Mandant» déclare sur l'honneur donner mandat à la personne-dessous désignée comme «Mandataire», aux fins qu'elle dépose numériquement sur le site EntreprendreService-Public.fr les éléments de la téléprocédure D concernant le projet Réalisation d'un forage/pompage (Nom du projet).

## Cadre réservé au MANDANT :

## Si personne physique

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal et ville : \_\_\_\_\_

## Si personne morale:

Organisme: CARRIERES DU BOULONNAIS  
SIRET : 544 750 550 00108  
Adresse du siège social: 26, avenue de l'Europe  
Code postal et ville: 62950 LEULINGHEN-IBERNES  
Représentée par:  
Nom: CHIVELIER  
Prénom(s): DAVID  
Né(e) le: 23/10/1980 à Auchel (62)

## Cadre réservé au MANDATAIRE :

Nom de la personne en charge du dossier Gambier  
Prénom(s) de la personne en charge du dossier Antoine  
Organisme: Cabinet GREUZAT  
SIRET : 44523114500019  
Adresse du siège social: 40 RUE MOREAU DUCHESNE  
Code postal et ville: 77910 VARREDDES

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du mandant



Signature du mandataire



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents concernés en application du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou courriel au guichet en charge du suivi de votre téléprocédure. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

**Document  
d'accompagnement à  
joindre au dossier de  
déclaration « loi sur  
l'eau »**

**Rubrique 1.1.1.0  
Sondage, forage,  
piézomètre et puits**

### I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DECLARANT

**Vous**

Nom (ou raison sociale) : Carrières du Boulonnais	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom :	David CUVELIER
Adresse : Rue Decauville Zone industrielle Mity-Compans	
Code Postal : 77290	N° SIRET :
Ville : Mity-Mory	54175055000041
Tél : 0678508642	
Courriel : ogarin@groupepcb.com	

**Ce document doit être joint au dossier de déclaration lorsque le projet concerne la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement :**

1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (Déclaration)
---------	---

Cette rubrique fait l'objet d'un arrêté en date du 11 septembre 2003, qui fixe les prescriptions générales qui doivent être respectées lors de tout sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration. Le respect de ces prescriptions pourra faire l'objet d'un contrôle par les services de l'État.

[Consulter l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.1.0](#)

Dans le cas où vous remplissez d'autres documents similaires, votre projet relevant de plusieurs rubriques de la nomenclature « eau » au titre de la déclaration, vous pouvez ne compléter qu'une seule fois les champs identiques.

Attention, ce document est une aide à la constitution du dossier de déclaration « loi sur l'eau » et ne s'y substitue pas. Vous devez également veiller à vérifier que votre projet respecte les autres réglementations : Code de l'environnement, Code civil, Code de l'urbanisme, Code minier, Code rural, Code forestier...

En cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.1.0 et que les informations du présent formulaire sont exactes. Je me tiens à la disposition des services de police de l'eau pour tout complément d'information ainsi que pour toute vérification ou contrôle ultérieur.

Fait à Mity Mory

, le 16/06/2023

(signature)



**Document  
d'accompagnement à  
joindre au dossier de  
déclaration « loi sur  
l'eau »**

**Rubrique 1.1.1.0  
Sondage, forage,  
piézomètre et puits**

### I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DECLARANT

**Vous**

Nom (ou raison sociale) : CEMEX Bétons Ile-de-France	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom :	Mme Audrey BOULET
Adresse : 13 rue du Capricorne, Parc ICADE	
Code Postal : 94150	N° SIRET :
Ville : Rungis	39909980300294
Tél : 0623090001	
Courriel : audrey.boulet@cemex.com	

**Ce document doit être joint au dossier de déclaration lorsque le projet concerne la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement :**

1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (Déclaration)
---------	---

Cette rubrique fait l'objet d'un arrêté en date du 11 septembre 2003, qui fixe les prescriptions générales qui doivent être respectées lors de tout sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration. Le respect de ces prescriptions pourra faire l'objet d'un contrôle par les services de l'État.

[Consulter l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.1.0](#)

Dans le cas où vous remplissez d'autres documents similaires, votre projet relevant de plusieurs rubriques de la nomenclature « eau » au titre de la déclaration, vous pouvez ne compléter qu'une seule fois les champs identiques.

Attention, ce document est une aide à la constitution du dossier de déclaration « loi sur l'eau » et ne s'y substitue pas. Vous devez également veiller à vérifier que votre projet respecte les autres réglementations : Code de l'environnement, Code civil, Code de l'urbanisme, Code minier, Code rural, Code forestier...

En cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.1.0 et que les informations du présent formulaire sont exactes. Je me tiens à la disposition des services de police de l'eau pour tout complément d'information ainsi que pour toute vérification ou contrôle ultérieur.

Fait à Palaiseau

, le 15/06/2023

(signature)



## II - INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET SOUMIS A DECLARATION

### Votre projet

Où est situé le projet ?
Adresse du site : Rue Decauville
Commune(s) et département(s) concerné(s) Mitry-Mory (77)
Nom et code de la ou des masse(s) d'eau souterraine(s) et superficielle(s) concernée(s) au sens de la directive cadre sur l'eau : (consulter les masses d'eau souterraines sur : <a href="http://www.adeseaufrance.fr/GeoSIE">http://www.adeseaufrance.fr/GeoSIE</a> et les masses d'eau superficielles sur : <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map</a> ) FRHG104 Éocène du Valois
Merci d'indiquer la page du dossier de déclaration où se trouve le plan de localisation du projet : <input type="text"/>

### En quoi consiste le projet ?

Description succincte du projet : Réalisation d'un forage			
Profondeur du projet : environ 50 m			
Nombre d'ouvrages (puits, sondages, piézomètres, forages) concernés par le projet (existants et/ou à créer) : 1	Mon projet correspond à (possibilité de cocher plusieurs cases) :	Une création d'ouvrage(s)	<input checked="" type="checkbox"/>
		Un remplacement d'ouvrage(s) existant(s)	<input type="checkbox"/>
		Une régularisation d'ouvrage(s) déjà créé(s)	<input type="checkbox"/>
A quel usage destinez-vous ce forage, sondage, puits, piézomètre, forage ou ouvrage souterrain ? forage/pompage souterrain			

### Mise en service des ouvrages

Le forage à réaliser est-il :	permanent <input checked="" type="checkbox"/>	temporaire <input type="checkbox"/>
A-t-il pour objet un prélèvement d'eau ?	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si oui :	- le prélèvement réalisé dans les eaux souterraines a-t-il vocation à être : permanent <input type="checkbox"/> temporaire <input checked="" type="checkbox"/>	
	- le projet est-il situé à moins de 2000 mètres d'un cours d'eau de QMNA5 inférieur à 1 m <sup>3</sup> /seconde ? oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	

### Où trouver l'information :

Le QMNA5 correspond au débit moyen minimum mensuel de période de retour de cinq ans. Consulter :  
 - pour les cours d'eau suivis par station hydrométrique, la banque Hydro : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/banque-hydro-r162.html>  
 - pour les autres, ou pour des tronçons éloignés des stations hydrométriques qui ne seraient pas dans la banque Hydro, la cartographie CARMEN : [http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Qref\\_consensus\\_dec2012.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Qref_consensus_dec2012.map)

Mon projet est-il soumis :	oui	non	Où trouver l'information
- à d'autres rubriques de la nomenclature « eau » que la 1.1.1.0 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consulter la nomenclature « eau »
Si oui, précisez la ou les rubrique(s) concernée(s) et à quel titre : 1.1.2.0			
- à la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE
Si oui, est-il soumis : à demande de cas/cas ? <input type="checkbox"/> à évaluation environnementale systématique ? <input type="checkbox"/>			

Mon projet est-il situé sur le périmètre :	oui	non	Où trouver l'information
- d'enveloppes d'alerte Zones humides ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carte CARMEN des enveloppes d'alerte ZH
Si oui, précisez la classe des enveloppes d'alerte concernées : Classe 1 <input type="checkbox"/> Classe 2 <input type="checkbox"/> Classe 3 <input type="checkbox"/> Classe 5 <input type="checkbox"/>			
- d'une zone Natura 2000 ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité »
- d'une zone de répartition des eaux (ZRE) ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte CARMEN des ZRE
Si oui, précisez le nom de la ZRE : ZRE Albien - Aquifère profond et captif - non concerné par la demande			
- d'un site pollué ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
Quelles dispositions sont prises pour éviter la diffusion de la pollution en phase chantier et en phase d'exploitation ? <input type="text"/>			
- d'une zone inondable par débordement de cours d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carte IAU-IDF des zones inondables
- d'un Plan de prévention des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Georisques - cocher "PPR" puis "PPR naturels - zonage"
Si oui, préciser lequel (inondation, mouvements de terrain...) : <input type="text"/>			
Des cartes visualisant le périmètre du projet par rapport aux zones listées ci-dessus devront faire partie des « éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier » parmi les pièces obligatoires du dossier de déclaration « loi sur l'eau ».			

### III. CONSTITUER LE DOSSIER DE DECLARATION

#### Votre dossier

Liste des pièces qui doivent constituer le dossier de déclaration (R.214-32 CE)		Page du dossier
Trois exemplaires papier du dossier de déclaration et une version numérique	<input type="checkbox"/>	
Nom et adresse du demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Si le projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du Code de l'environnement, le dossier comporte une étude d'impact	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, le dossier comporte un document :		
- Indiquant les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en oeuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Précisant s'il y a lieu les mesures correctives ou compensatoires envisagées	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Précisant les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives ainsi qu'un résumé non technique.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Des outils et des guides sont consultables sur le site internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-aide-a-la-constitution-du-dossier-loi-sur-r1638.html>

### IV. INFORMATIONS UTILES

Où déposer mon dossier « loi sur l'eau » ?	
Territoire de localisation du projet	Adresse du guichet de l'eau (ou "guichet IOTA")
Paris (75) Hauts-de-Seine (92) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94)	DRIEE-IF Service de police de l'eau Cellule Paris Proche Couronne 12 Cours Louis Lumière CS 70027 94307 VINCENNES Cedex
Seine-et-Marne (77)	Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne Pôle Police de l'eau 288 rue Georges Clemenceau BP 596 77005 Melun Cedex
Yvelines (78)	Direction Départementale des Territoires des Yvelines Guichet unique de l'eau 35 rue de Noailles BP 1115 78011 Versailles Cedex
Essonne (91)	Direction Départementale des Territoires de l'Essonne Service Environnement - Bureau de l'Eau Guichet Unique de l'Eau Boulevard de France 91010 Evry Cedex
Val-d'Oise (95)	Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise Préfecture – Guichet unique de l'eau 5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 95010 Cergy-Pontoise Cedex

#### Liste de liens utiles

Nomenclature « eau » annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement	<a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf</a>
Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE (évaluation environnementale)	<a href="https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28555-evaluation-environnementale-guide-reforme.pdf">https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28555-evaluation-environnementale-guide-reforme.pdf</a>
Arrêté de prescriptions générales du 11 septembre 2003	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000415722">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000415722</a>
Masses d'eau souterraines	<a href="http://www.adeseaufrance.fr/GeoSIE">http://www.adeseaufrance.fr/GeoSIE</a>
Informations sur les enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE	<a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html</a>
Informations sur les zones Natura 2000	<a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html</a>
Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité »	<a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map</a>
Informations sur les zones de répartition des eaux (ZRE)	<a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-de-repartition-des-eaux-a982.html">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-de-repartition-des-eaux-a982.html</a>
Carte CARMEN des zones de répartition des eaux (ZRE)	<a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map</a>
Base de données BASOL sur les sites et sols pollués	<a href="https://basol.developpement-durable.gouv.fr/accueil.php">https://basol.developpement-durable.gouv.fr/accueil.php</a>
Carte IAU-IDF des zones inondables	<a href="https://cartoviz.iau-idf.fr/?id_appli=baignadeinterdite">https://cartoviz.iau-idf.fr/?id_appli=baignadeinterdite</a>
Cartes des plans de prévention des risques naturels	<a href="http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/">http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/</a>

**Document  
d'accompagnement à  
joindre au dossier de  
déclaration « loi sur  
l'eau »**

**Rubrique 1.1.2.0  
Prélèvements  
permanents ou  
temporaires**

**I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DECLARANT**

**Vous**

Nom (ou raison sociale) : Carrières du Boulonnais	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom :	David CUVELIER Directeur secteur Grand Paris
Adresse : Rue Decauville Zone industrielle Mitry-Compans	N° SIRET :
Code Postal : 77290	54175055000041
Ville : Mitry-Mory	
Tél : 0678508642	
Courriel : ogarin@groupepcb.com	

**Ce document doit être joint au dossier de déclaration lorsque le projet concerne la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement :**

1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> / an (Autorisation) ; 2° Supérieur à 10 000 m <sup>3</sup> / an mais inférieur à 200 000 m <sup>3</sup> / an (Déclaration).
---------	---

Cette rubrique fait l'objet d'un arrêté en date du 11 septembre 2003, qui fixe les prescriptions générales qui doivent être respectées lors de prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature. Le respect de ces prescriptions pourra faire l'objet d'un contrôle par les services de l'État.

[Consulter l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.2.0](#)

Dans le cas où vous remplissez d'autres documents similaires, votre projet relevant de plusieurs rubriques de la nomenclature « eau » au titre de la déclaration, vous pouvez ne compléter qu'une seule fois les champs identiques.

Attention, ce document est une aide à la constitution du dossier de déclaration « loi sur l'eau » et ne s'y substitue pas. Vous devez également veiller à vérifier que votre projet respecte les autres réglementations : Code de l'environnement, Code civil, Code de l'urbanisme, Code minier, Code rural, Code forestier...

En cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.2.0 et que les informations du présent formulaire sont exactes. Je me tiens à la disposition des services de police de l'eau pour tout complément d'information ainsi que pour toute vérification ou contrôle ultérieur.

Fait à Mitry Mory, le 16/06/2023

(signature) 

**Document  
d'accompagnement à  
joindre au dossier de  
déclaration « loi sur  
l'eau »**

**Rubrique 1.1.2.0  
Prélèvements  
permanents ou  
temporaires**

**I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DECLARANT**

**Vous**

Nom (ou raison sociale) : CEMEX Bétons Ile-de-France	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom :	Mme Audrey BOULET
Adresse : 13 rue du Capricorne, Parc ICADE	N° SIRET :
Code Postal : 94150	39909980300294
Ville : Rungis	
Tél : 0623090001	
Courriel : audrey.boulet@cemex.com	

**Ce document doit être joint au dossier de déclaration lorsque le projet concerne la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement :**

1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> / an (Autorisation) ; 2° Supérieur à 10 000 m <sup>3</sup> / an mais inférieur à 200 000 m <sup>3</sup> / an (Déclaration).
---------	---

Cette rubrique fait l'objet d'un arrêté en date du 11 septembre 2003, qui fixe les prescriptions générales qui doivent être respectées lors de prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature. Le respect de ces prescriptions pourra faire l'objet d'un contrôle par les services de l'État.

[Consulter l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.2.0](#)

Dans le cas où vous remplissez d'autres documents similaires, votre projet relevant de plusieurs rubriques de la nomenclature « eau » au titre de la déclaration, vous pouvez ne compléter qu'une seule fois les champs identiques.

Attention, ce document est une aide à la constitution du dossier de déclaration « loi sur l'eau » et ne s'y substitue pas. Vous devez également veiller à vérifier que votre projet respecte les autres réglementations : Code de l'environnement, Code civil, Code de l'urbanisme, Code minier, Code rural, Code forestier...

En cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.2.0 et que les informations du présent formulaire sont exactes. Je me tiens à la disposition des services de police de l'eau pour tout complément d'information ainsi que pour toute vérification ou contrôle ultérieur.

Fait à Palaiseau, le 15/06/2023

(signature) 

## II. INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET SOUMIS A DECLARATION

Votre projet

Où est situé le projet ?			
Adresse du site :			
Rue decauville			
Commune(s) et département(s) concerné(s) :			
Mitry-Mory (77)			
Nom et code de la ou des masse(s) d'eau souterraine(s) et superficielle(s) concernée(s) au sens de la directive cadre sur l'eau : (consulter les masses d'eau souterraines sur : <a href="http://www.adeseaufrance.fr/GeoSIE">http://www.adeseaufrance.fr/GeoSIE</a> et les masses d'eau superficielles sur : <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map</a> )			
FRHG104 Éocène du Valois			
Merci d'indiquer la page du dossier de déclaration où se trouve le plan de localisation du projet : <input type="text"/>			
En quoi consiste le projet ?			
Description succincte du projet :			
Réalisation d'un forage			
Profondeur du projet : <input type="text" value="50 m"/>			
Coordonnées Lambert 93 (x,y) pour chaque prélèvement concerné par le projet :	Volume annuel pour chaque prélèvement concerné par le projet :	Ce prélèvement a-t-il vocation à être :	
		permanent ?	temporaire ?
X : 672 922 / Y : 6 876 124	< 200 000m3 par an	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les prélèvements envisagés se trouvent-ils à moins de 2000 mètres :		oui	non
- d'un piézomètre de suivi des eaux souterraines ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, préciser les coordonnées (x,y) du piézomètre : <input type="text"/>			
- d'un ouvrage de prélèvement et/ou dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- d'un cours d'eau de QMNA5 inférieur à 1 m³/seconde ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, préciser le(s)quel(s) : <input type="text"/>			
Où trouver l'information : Le QMNA5 correspond au débit moyen minimum mensuel de période de retour de cinq ans. Consulter la <a href="#">banque Hydro</a> pour les cours d'eau équipés d'une station hydrométrique, ou la <a href="#">cartographie CARMEN</a> pour les cours d'eau autres ou les tronçons éloignés de la station hydrométrique.			

En zone urbaine :	oui	non
Le rabattement de la nappe crée-t-il des inconvénients (exemples : sur les fondations existantes, les réseaux divers, les pompages de géothermie...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Quel est le lieu de rejet des exhaures ?	Réinjection	<input type="checkbox"/>
	Rejet dans les eaux superficielles	<input type="checkbox"/>
	Rejet en réseau de collecte pluvial	<input type="checkbox"/>
	Rejet en réseau de collecte unitaire	<input type="checkbox"/>
En cas de rejet dans un réseau, y-t-il eu des échanges avec le gestionnaire de réseau ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Mon projet est-il soumis :	oui	non	Où trouver l'information
- à d'autres rubriques de la nomenclature « eau » que la 1.1.2.0 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consulter la nomenclature « eau »
Si oui, précisez la ou les rubrique(s) concernée(s) et à quel titre :			
<input type="text" value="1.1.1.0"/>			
- à la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="#">Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE</a>
Si oui, est-il soumis :			
à demande de cas/cas ? <input type="checkbox"/>		à évaluation environnementale systématique ? <input type="checkbox"/>	

Mon projet est-il situé sur le périmètre :	oui	non	Où trouver l'information
- d'enveloppes d'alerte Zones humides ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="#">Carte CARMEN des enveloppes d'alerte ZH</a>
Si oui, précisez la classe de l'enveloppe d'alerte concernée :			
Classe 1 <input type="checkbox"/> Classe 2 <input type="checkbox"/> Classe 3 <input type="checkbox"/> Classe 5 <input type="checkbox"/>			
- d'une zone Natura 2000 ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="#">Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité »</a>
- d'une zone inondable par débordement de cours d'eau ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="#">Carte IAU-IDF des zones inondables</a>
- d'un Plan de prévention des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="#">Site Georisques - cocher "PPR" puis "PPR naturels - zonage"</a>
Si oui, préciser le(s)quel(s) (inondation, mouvements de terrain...) :			
<input type="text"/>			
- d'une zone de répartition des eaux (ZRE) ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Carte CARMEN des ZRE</a>
Si oui, précisez le nom de la ZRE : <input type="text" value="ZRE Albien - Aquifère profond et captif - non concerné par la demande"/>			
- d'un site pollué ou à proximité ? Si oui, les eaux pompées sont-elles polluées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="#">Base de données BASOL sur les sites et sols pollués</a>
Des cartes visualisant le périmètre du projet par rapport aux zones listées ci-dessus devront faire partie des « éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier » parmi les pièces obligatoires du dossier de déclaration « loi sur l'eau ».			



### III. PIÈCES QUI DOIVENT CONSTITUER LE DOSSIER DE DECLARATION

Votre dossier

Liste des pièces qui doivent constituer le dossier de déclaration (R.214-32 CE)		Page du dossier
Trois exemplaires papier du dossier de déclaration et une version numérique	<input type="checkbox"/>	
Nom et adresse du demandeur	<input type="checkbox"/>	
Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés	<input type="checkbox"/>	
Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés	<input type="checkbox"/>	
Si le projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du Code de l'environnement, le dossier comporte une étude d'impact	<input type="checkbox"/>	
Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, le dossier comporte un document :		
- Indiquant les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en oeuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques	<input type="checkbox"/>	
- Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000	<input type="checkbox"/>	
- Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10	<input type="checkbox"/>	
- Précisant s'il y a lieu les mesures correctives ou compensatoires envisagées	<input type="checkbox"/>	
- Précisant les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives ainsi qu'un résumé non technique.	<input type="checkbox"/>	
Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus	<input type="checkbox"/>	
Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.	<input type="checkbox"/>	

Des outils et des guides sont consultables sur le site internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-aide-a-la-constitution-du-dossier-loi-sur-r1638.html>

### IV. INFORMATIONS UTILES

#### Où déposer mon dossier « loi sur l'eau » ?

Territoire de localisation du projet	Adresse du guichet de l'eau (ou "guichet IOTA")
Paris (75) Hauts-de-Seine (92) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94)	DRIEE-IF Service de police de l'eau Cellule Paris Proche Couronne 12 Cours Louis Lumière CS 70027 94307 VINCENNES Cedex
Seine-et-Marne (77)	Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne Pôle Police de l'eau 288 rue Georges Clemenceau BP 596 77005 Melun Cedex
Yvelines (78)	Direction Départementale des Territoires des Yvelines Guichet unique de l'eau 35 rue de Noailles BP 1115 78011 Versailles Cedex
Essonne (91)	Direction Départementale des Territoires de l'Essonne Service Environnement - Bureau de l'Eau Guichet Unique de l'Eau Boulevard de France 91010 Evry Cedex
Val-d'Oise (95)	Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise Préfecture – Guichet unique de l'eau 5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 95010 Cergy-Pontoise Cedex

#### Liste de liens utiles

Nomenclature « eau » annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement	<a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf</a>
Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE (évaluation environnementale)	<a href="https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28555-evaluation-environnementale-guide-reforme.pdf">https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28555-evaluation-environnementale-guide-reforme.pdf</a>
Arrêté de prescriptions générales du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.2.0	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000415723">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000415723</a>
Référentiel des masses d'eau souterraines et superficielles	- <a href="http://www.adesea.eaufrance.fr/GeoSIE">http://www.adesea.eaufrance.fr/GeoSIE</a> - <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map</a>
Informations sur les enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE	- <a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html</a> - <a href="http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/73/Zones_humides.map">http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/73/Zones_humides.map</a>
Informations sur les zones Natura 2000	<a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html</a>
Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité » pour les zones Natura 2000	<a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map</a>
Informations sur les zones de répartition des eaux (ZRE)	<a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-de-repartition-des-eaux-a982.html">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-de-repartition-des-eaux-a982.html</a>
Carte CARMEN des zones de répartition des eaux (ZRE)	<a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map</a>
Consulter les données concernant le QMNA5 qui correspond au débit moyen minimum mensuel de période de retour de cinq ans	- la banque Hydro : <a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/banque-hydro-r162.html">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/banque-hydro-r162.html</a> - la cartographie CARMEN pour les cours d'eau qui ne seraient pas dans la banque Hydro : <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Qref_consensus_dec2012.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Qref_consensus_dec2012.map</a>
Carte IAU-IDF des zones inondables	<a href="https://cartoviz.iau-idf.fr/?id_appli=baignadeinterdite">https://cartoviz.iau-idf.fr/?id_appli=baignadeinterdite</a>
Cartes des plans de prévention des risques naturels	<a href="http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactive/#/">http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactive/#/</a>



### Siège social

40, rue Moreau Duchesne  
77910 Varreddes



01 64 33 18 29



### Bureau de Coulommiers

87, Avenue Jehan de Brie  
77120 Coulommiers



01 64 03 02 05



### Bureau de La Ferté-sous-Jouarre

41 bis, avenue F. Roosevelt  
77260 La Ferté-sous-Jouarre



01 60 22 02 38



### Bureau de Crépy-en-Valois

2, bis rue Louis Armand  
60800 Crépy-en-Valois



03 44 59 10 81

[environnement@cabinet-greuzat.com](mailto:environnement@cabinet-greuzat.com)  
<http://www.cabinet-greuzat.com>

